

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01519

Numéro SIREN : 792 514 978

Nom ou dénomination : 2L DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 16797

Désignation de l'entreprise		Société 2L DEVELOPPEMENT				Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		38 B RUE DE LA PETITE FORET 33470 LE TEICH							
Numéro SIRET *		7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028	7 842	030	7 090	752		1 572	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 255	042		4 255		4 255	
	Total I (5)	044	12 097	048	7 090	5 007		5 827	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	068	16 502	070		16 502		16 826	
	Clients et comptes rattachés*								
	Autres * (3)	072	40 041	074		40 041		41 010	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	42 456	086		42 456		32 416	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
		Total II	096	98 998	098		98 998		90 252
	Total général (I+II)	110	111 096	112	7 090	104 005		96 079	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			8 000		8 000		
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126			972		972		
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131							
	Report à nouveau	134			83 964		72 870		
	Résultat de l'exercice	136			8 164		11 094		
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
		Total I	142			101 100		92 936	
Provisions pour risques et charges	154								
	Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			216		204		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		2 051		2 689		2 939	
	Produits constatés d'avance	174							
		Total III	176			2 905		3 143	
	Total général (I + II + III)	180			104 005		96 079		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	40 005	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (Article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2L DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	2	2	0	2	2	13	1	2	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210						
	Production vendue	biens	215					214						
		services *	217					218		13 751			14 021	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230		333			1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		14 085			14 022	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234					
		Variation de stock (marchandises) *							236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242		2 415			3 073	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		350				244		395			219	
Rémunérations du personnel *								250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
Dotations aux amortissements *								254		820			1 251	
Dotations aux provisions								256						
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262		849			0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)							264		4 479			4 544		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		9 605			9 479		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280					3 060		
	Produits exceptionnels (IV)						290							
	Charges financières (V)						294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348											
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306		1 441			1 445		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		8 164			11 094		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		8 164	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		1 441					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247				Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dodecies)	991				342		
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. westerdecies)	992			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44. septiesdecies)	993				350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352		9 605			354		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2														
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370		9 605			372		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quaba

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 000	442		444		446	4 000	4 000
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 842	472		474		476	3 842	3 842
	Immobilisations financières	480	4 255	482		484		486	4 255	4 255
	TOTAL	490	12 097	492		494		496	12 097	12 097

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 000	532		534		536	4 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 270	562	820	564		566	3 090
	TOTAL	570	6 270	572	820	574		576	7 090

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
	TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374				2 750	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				128	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

5

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2L DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 38 B RUE DE LA PETITE FORET

CODE POSTAL 33470 VILLE LE TEICH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NOUANEMANIVONG Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 050676 N° Département Commune PAKSE Pays LA

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays FRANCE

Titre (2) Mlle Nom patronymique ROUMAZEILLES Prénom(s) LAETITIA

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 291083 N° Département 95 Commune EAUBONNE Pays FR

Adresse : N° 38B Voie Rue de la Petite Forêt

Code postal 33470 Commune Le Teich Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2L DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 38 B RUE DE LA PETITE FORET

CODE POSTAL 33470 VILLE LE TEICH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 4

Forme juridique SARL Dénomination STYL ' COM

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 4 1 2 3 7 1 2 % de détention 51.00

Adresse : N° 38B Voie RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays

Forme juridique SARL Dénomination VOLETS ROULANTS DU BASSIN

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 4 3 1 9 6 3 8 % de détention 50.00

Adresse : N° 6A Voie RUE GUSTAVE EIFFEL

Code postal 33380 Commune MIOS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCI BIGA-IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 8 9 9 0 6 7 3 4 2 % de détention 20.00

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SCI BISCA-IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 9 0 0 7 6 7 4 2 7 % de détention 20.00

Adresse : N° 38 Voie B RUE DE LA PETITE FORET

Code postal 33470 Commune LE TEICH Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Ce-gai-Quadr

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société 2L DEVELOPPEMENT			38 B RUE DE LA PETITE FORET		
SIRET	7	9	2	5	1
	4	9	7	8	0
	0	0	0	1	6
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	9 605	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
		dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Alain SEIMANDI 2 Place du 11 Novembre 24, Résidence Marianne 33380 MIOS Tél: 05 56 26 20 00			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30/04/2023	Lieu: LE TEICH
		Qualité et nom du signataire:	Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	NOUANEMANIVONG ALAIN

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
				5	6	7	8
M NOUANEMANIVONG ALAIN Gérant 38 B RUE DE LA P							
33470 LE TEICH	40	2022					
Mlle ROUMAZEILLES LAETTIA Gérante 38B Rue de							
33470 Le Teich	40	2022					

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2L

SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL 38 BIS RUE DE LA PETITE FORET
33470 LE TEICH
SIRET 792514978
RC 2013B01519

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2023

Présents :

Monsieur Alain NOUANEMANIVONG Co-Gérant	40 PS
Melle Laetitia ROUMAZEILLES Co-Gérant	40 PS

L'ordre du jour est le suivant

- rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce
- examen et approbation des comptes de l'exercice - affectation du résultat.

Les associés rappellent que le rapport de gestion, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la réunion et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social. Tous ces documents sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

La discussion est déclarée ouverte.

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rendre compte de l'activité durant le dit exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous précisons que les comptes annuels sont présentés selon les directives du plan comptable révisé, conformément à l'article L213-17 du code de commerce et des normes comptables relatives à l'actif. L'application du règlement CRC 99-03 n'a entraîné aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation.

SITUATION DE LA SOCIETE-ACTIVITE ET RESULTATS OBTENUS- PROGRES ET DIFFICULTES RENCONTRES AU COURS DE L'EXERCICE

Pour situer l'activité de notre société au cours de cet exercice de 12 mois, nous soulignons que le chiffre d'affaire HT s'est élevé à 13 751 €. Le résultat se traduit par un bénéfice de 9 605 € avant impôts.

Aucun autre investissement ni aucune autre cession d'immobilisation n'est à noter durant cet exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous espérons continuer de développer notre activité.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu durant cet exercice.

DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Il n'a été réintégré aucune somme au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'affectation du résultat que nous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 164 € après impôts en report à nouveau pour le ramener à 92 128 €.

CONVENTIONS CONCLUES PENDANT L'EXERCICE

Aucune rémunération n'a été versée au gérant, 761 € ont été remboursé à Mr Alain NOUANEMANIVONG et 1 290 € à Mme Laetitia ROUMAZEILLES en frais. Le poste frais de déplacement pour l'année 2022 se monte à 1 260 €.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises à voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 les approuve sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 8 164 € comme suit :

- 8 164 € en report à nouveau créateur de sorte que le solde créateur du dit compte se monte à 92 128 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après qu'il ait été dressé le présent procès-verbal valant feuille de présence et signé, après lecture par les associés et la gérance.

